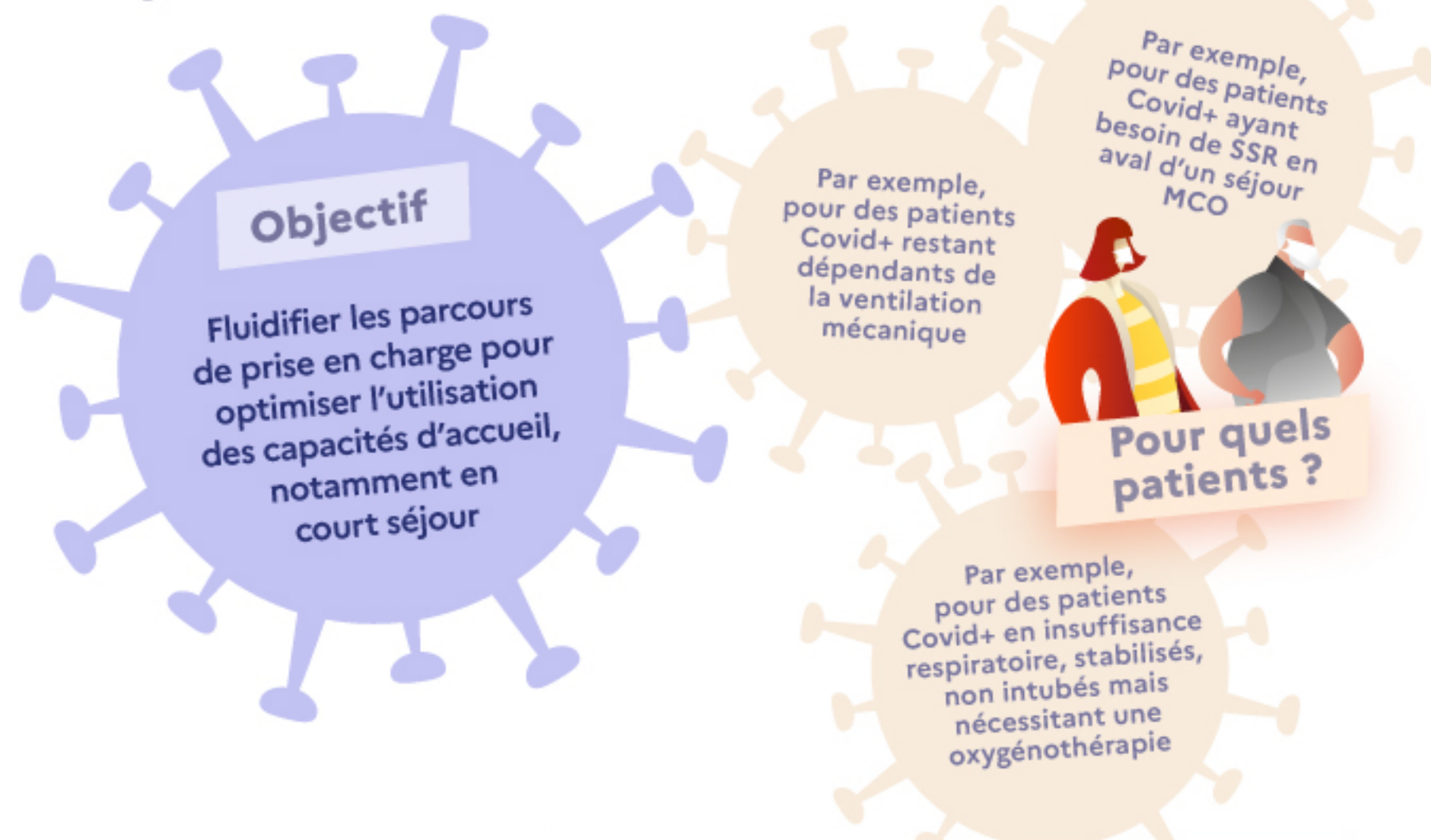




Covid-19 : adapter l'offre de soins dans un contexte de circulation du variant Omicron

Qu'en est-il des soins de suite et de réadaptation (SSR) ?



-  **Ce qui est recommandé**
- **Pour les filières de prise en charge**
Intégrer aux filières de prise en charge :
 - des services « Covid » de réadaptation post-réanimation (SRPR)
 - des unités « Covid » de sevrage ventilatoire (USV)
 - **Pour les admissions**
Mettre en place des procédures d'admissions accélérées
 - **Pour le court-séjour**
Libérer des lits de court-séjour pour délester ceux des établissements MCO en tension, en accueillant des patients stabilisés sans besoin de rééducation active
 - **Pour l'accès aux prises en charge**
Étendre les horaires d'ouverture des hôpitaux de jour et mettre les plateaux et équipements de SSR à disposition des professionnels libéraux
 - **Pour la réadaptation**
Développer les prises en charge alternatives, par exemple à domicile ou par télé-réadaptation
 - **En dernier recours**
Déprogrammer les activités non urgentes

Vous souhaitez vous engager dans ce dispositif ou vous avez une question ?
Contactez votre ARS

